

COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 11 juin 2020

Le jeudi onze juin deux mille vingt, vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de Molliens-Dreuil sous la présidence de Monsieur Sylvain CHARBONNIER, Maire de la Commune de Molliens-Dreuil.

Etaient présents : MM Sylvain CHARBONNIER – Joannie BRETTELLE – Claude LABELLE – Lionel GUILLAIN – Bernard PATTE – Valéry BECQUET – Marc DUMESNIL — Loïc JAOUEN – Margaret PETIT – Claude DAVION – Marie DOMONT – Richard MOREL – Emeline DILLY – Jennifer ROBIN – Dominique DELSALLE

Secrétaire de séance désigné dans l'ordre du tableau municipal : M Lionel GUILLAIN

ORDRE DU JOUR

- Finances : taux d'imposition 2020
- Assainissement : choix de l'entreprise pour la mise en séparatif du bassin de collecte n° 2
- WIFIEU : choix de l'entreprise installant le réseau Wifi communal
- Vœu relatif au maintien du centre périscolaire le mercredi
- INFORMATIONS
- Opération de dératisation
- Avancement des travaux de la RD 211
- Gestion des prochaines festivités communales : fête locale, 14 juillet
- Mise en place d'un marché
- TOUR DE TABLE/questions diverses

- Votes des 4 taxes

Monsieur Claude Labelle donne explication sur les taux d'imposition.

Le Conseil municipal décide d'adopter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

- | | |
|----------------------------|---------|
| • Taxe foncière (bâti) | 14.70 % |
| • Taxe foncière (non bâti) | 30.98 % |
| • CFE | 14.40 % |

Voté à l'unanimité

- Choix de l'entreprise pour la mise en séparatif du bassin de collecte n° 2

Mr le Maire explique la situation sur la station d'épuration ainsi que sur le bassin versant n° 2

Nous attendons le retour du projet Loi sur l'Eau pour donner les résultats de l'appel d'offre.

- WIFIEU

Mrs GUILLAIN et BECQUET explique à l'assemblée les retours de devis pour l'installation de celle-ci, après explications, un vote est fait et la majorité ayant émis un avis défavorable, le projet WIFIEU est annulé.

- Vœu relatif au maintien du centre périscolaire le mercredi

M le Maire explique que le conseil municipal peut émettre des vœux sur tous les objets local (art. L2121-29, al.4)

L'école de Molliens-Dreuil et ses services associés (transport, périscolaire, extrascolaire) représentent un intérêt local de la plus haute importance pour la commune de Molliens-Dreuil mais aussi pour toutes les communes dont les enfants y sont accueillis : Montagne-Fayel, Riencourt et Oissy.

En la matière, lors du débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de décembre 2019, la CC2SO a proposé et adopté le principe d'une fermeture du centre de loisirs de Molliens-Dreuil du mercredi.

Il est également rappelé les faits suivants :

Lors du DOB 2018 et alors que la CC2SO décidait de revenir à la semaine des quatre jours et de ne plus organiser ni financer les Temps d'Activité Périscolaire, il a été décidé de maintenir le même niveau de fiscalité afin de se doter de services périscolaires de qualité.

Lors de l'élaboration du PADD, la place de centre-bourg de Molliens-Dreuil a été confirmée et il a été défini que ce bourg devait assurer une certaine centralité en particulier sur les activités scolaires.

La décision de fermer le centre de loisirs semble de ce fait contradictoire avec la politique fiscale et d'aménagement du territoire mais aussi et surtout avec les besoins.

Il est en effet également rappelé que :

18 enfants étaient accueillis lors du centre de loisirs de Molliens-Dreuil du mercredi 11 mars.

Les effectifs des enfants scolarisés sont en constante progression depuis 6 ans.

Lors du DOB de 2019, la CC2SO a également décidé d'investir dans l'école de Molliens-Dreuil afin d'y installer une nouvelle cantine mais aussi et surtout 1 voire 2 nouvelles classes.

après en avoir délibéré émet le vœu suivant :

La Commune de Molliens-Dreuil souhaite :

A l'occasion du renouvellement de l'assemblée délibérante de la CC2SO que cette dernière puisse revenir sur la décision de fermer les centres de loisirs de Molliens-Dreuil du Mercredi,

Que les chiffres et hypothèses prises soient énoncés et que le gain économique attendu soit démontré.

Que les communes concernées soient informées du service périscolaire de qualité qui sera proposé aux enfants et à leurs familles.

Que les communes soient associées afin d'éventuellement trouver d'autres solutions.

Accordé à l'unanimité